



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU LUNDI 06 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le lundi 06 décembre à 19H30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Gymnase du Montois à la Commune de Donnemarie-Dontilly, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, le Président.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires :

Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur BERTRAND Luc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame GRANERO Agnès, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine

Suppléant(s) en situation délibérante :

Madame GERMANN Céline, Monsieur LUCQUIN Gilles

Excusés :

Madame JACSONT Geneviève, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Madame LETERRIER Carine, Madame VERRIER Laure, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur MAURY Yannick, Madame BENOIT Florence, Monsieur POULAIN Michel

Pouvoirs :

Madame JACSONT Geneviève a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre
Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Madame VERRIER Laure a donné pouvoir à Monsieur FENOT Jean-Paul
Monsieur BOURLET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame SIVANNE Evelyne
Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia

Absents à l'ouverture de la séance :

Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame RICHARD Gisèle, Madame CHARLES Sabine, Monsieur PACHOT Joël

Nombre de délégués en exercice : 60

Nombre de présents : 44

Pouvoirs : 8

Nombre de votants : 52

Excusés : 12

Absents : 6

Date de convocation : 30/11/2021



Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec la désignation du secrétaire de séance en la personne de Madame Laurence GUERINOT.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance de Conseil communautaire du 28 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2- DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président, dans le cadre de ses délégations, a été amené à prendre une décision :

2-1/ Avenant n°1 au marché portant mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation et l'extension d'une ancienne gare en maison des promenades Bassée-Montois

3- DELIBERATIONS

3.1 Durée d'amortissements comptables des acquisitions et des subventions

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de porter la durée d'amortissement des biens et des subventions conformément au tableau suivant à compter du 1^{er} janvier 2022 et d'adopter la simplification qui consiste à calculer l'amortissement à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service. Les subventions versées s'amortissent également en année pleine :

➤ Biens de faible valeur	Amortissement acquisitions	Amortissement subventions
Biens de faible valeur (inférieure à 1 500€)	1 an	1 an
➤ Immobilisations incorporelles	Amortissement acquisitions	Amortissement subventions
Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	5 ans	5 ans
Frais d'études non suivies de réalisation et frais d'insertion	5 ans	5 ans
Subventions d'équipement aux organismes publics	1 an	1 an
Subventions d'équipement versées pour des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
Subventions d'équipement versées pour des biens immobiliers ou des installations	15 ans	15 ans
Subventions d'équipement versées pour des projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans	30 ans
Logiciels et site internet	2 ans	2 ans
➤ Immobilisations corporelles	Amortissement acquisitions	Amortissement subventions
Mobilier	12 ans	12 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	6 ans	6 ans
Matériel informatique	3 ans	3 ans
Matériel classique	8 ans	8 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans	15 ans
Autres équipements et agencement de terrains	20 ans	20 ans

Voitures	5 ans	5 ans
Equipements de cuisine	12 ans	12 ans
Equipements sportifs	12 ans	12 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques ou téléphoniques	15 ans	15 ans
Bâtiments et abords	30 ans	30 ans

3.2 Adoption au référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, que la Communauté de Communes Bassée Montois optera pour le référentiel budgétaire et comptable M57 détaillé à compter du 1^{er} janvier 2022. Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui du budget principal et du budget annexe ZAE du Parc d'activités de Choyau gérés selon la comptabilité M14. Le budget annexe du SPANC continuera d'utiliser la comptabilité M49 et le budget du Port de Bray-sur-Seine la comptabilité M4.

3.3 Adoption du règlement budgétaire et financier

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le règlement budgétaire et financier qui formalise la conduite de certaines procédures internes par le rappel au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs et budgétaires de la collectivité.

3.4 Fonds résilience – Renoncement à la part EPCI des avances remboursables consenties aux entreprises – Modification

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, renonce à la part EPCI des avances remboursables consenties aux entreprises bénéficiaires dans le cadre du dispositif Résilience et ce, à hauteur du capital restant dû par ces dernières jusqu'au 5 novembre 2021 inclus (et non jusqu'au 15 septembre 2021 comme délibéré le 28 septembre dernier).

3.5 Décision budgétaire modificative n°3 – Budget principal

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la décision budgétaire modificative N°3 du budget principal, comme suit :

1. Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 67 Article 6788	30 800€ 30 800€	Chapitre 042 Article 777	+25 000€
		Chapitre 70 Article 70841 Article 70845	+5 800€ + 30 800€ -25 000€
TOTAL	30 800€	TOTAL	30 00€

2. Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 23 Article 2313	-41 000€ -41 000€		
Chapitre 27 Article 274	+16 000€ 16 000€		

Chapitre 040	-25 000€	
Article 281318	-25 000€	
	0€	

3.6 Promesse d'achat des terrains pour la réalisation de maisons de ville pour les personnes âgées – Prorogation

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'engager une deuxième prorogation des promesses d'achat de 6 mois auprès Madame MAZEAU Gilberte, Monsieur PETTAS Dionysos, Madame HILLION Laurence, Monsieur et Madame RODRIGUES-LOPES ou leurs ayants droits, selon les modalités suivantes :

- Expiration des promesses de vente au 30 janvier 2023 (en lieu et place du 30 juillet 2022),
- Obtention de permis de construire purgé de tout retrait et de tout recours au plus tard le 30 novembre 2022 (en lieu et place du 31 mai 2022),
- Dépôt du permis de construire au plus tard le 30 avril 2022 (en lieu et place du 30 octobre 2021)

Et de désigner l'office notarial PUJO pour cette affaire.

3.7 Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) – Approbation des conditions générales d'utilisation

Le Conseil communautaire, à l'unanimité dont 2 abstentions, approuve le règlement des Conditions Générales d'Utilisation du GNAU, qui définit les droits et obligations de la collectivité et de l'utilisateur, détermine le périmètre du guichet et précise les modalités de fonctionnement du télé-service. Il entrera en vigueur à compter du jour où la délibération sera revêtue du caractère exécutoire.

3.8 Etude PLUI – Mise en concurrence et demande de subventions

Le Conseil communautaire, à la majorité (2 contre et 8 abstentions), prend acte que le PLUI n'a pu être approuvé en début 2020 et autorise Monsieur le Président à lancer un nouveau marché d'élaboration du PLUI évalué à 230 000 € HT et à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être mobilisées pour ce projet et ce, au plus haut taux.

3.9 Relai Petite Enfance - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Grisy sur Seine

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de régulariser par un avenant n°1 le montant des frais à appeler par la Commune de Grisy-sur-Seine à la Communauté de Communes Bassée Montois en 2021, au prorata des mois d'occupation par le Relai d'assistantes maternelles, soit 4 mois et la somme de 613.09€.

3.10 Plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023

Le Conseil communautaire prend acte du plan d'actions pluri-annuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023 (avis favorable du CT du centre de gestion du 31.08.2021).

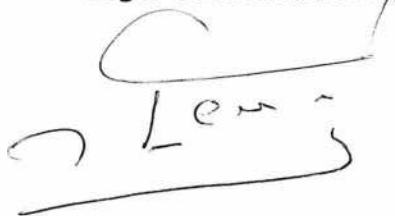
3.11 Rapport annuel activité 2020 sur les Prix et la Qualité de Service de l'Eau

Le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel d'activités 2020 sur les Prix et la Qualité de Service de l'Eau établi par le syndicat S2E77.

En l'absence d'autres délibérations, la séance est close à 21h25.

Le Président

Roger DENORMANDIE

Handwritten signature of Roger DENORMANDIE in black ink, featuring a large, stylized initial 'R' and the name 'DENORMANDIE' written below it.

Le secrétaire de séance

Laurence GUERINOT

Handwritten signature of Laurence GUERINOT in black ink, consisting of a fluid, cursive script.